



La certification Qualiopi a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : Formation – Bilans de compétences – Validation des acquis de l'expérience.



Bilan de compétences CREATION / REPRISE D'ENTREPRISE

Seuls ceux qui osent s'accordent le droit de réussir

POUR QUI ?

- ✕ Toute personne qui souhaite être accompagnée dans sa réflexion, qui veut valider et structurer un projet de création / reprise d'entreprise réaliste et cohérent au regard de son potentiel et du marché de l'emploi.
- ✕ Action adaptée aux personnes en situation de handicap.

PREREQUIS :

- ✕ Etre porteur d'un projet de création et/ou de reprise d'entreprise.

DUREE / DATES :

- ✕ 15 heures
- ✕ Dates : nous consulter

COUT :

- ✕ 1350 € nets de taxes
- ✕ Eligible au CPF

MODALITE D'EVALUATION :

- ✕ Une attestation de formation sera délivrée
- ✕ Une évaluation qualitative de la formation sera complétée par le stagiaire

INTERVENANTE(ES) :

- ✕ Coachs certifiées en développement personnel et professionnel, coachs certifiées en psychologie positive, psychologues du travail
- ✕ Expérimentées en R.H., en management, en coaching à la création d'entreprise
- ✕ Formatrices certifiées au niveau expert par ICPF & PSI
- ✕ Agréées par l'Institut Herrmann
- ✕ Praticienne en PNL ...

OBJECTIFS :

- ✕ vérifier votre profil entrepreneurial
- ✕ clarifier les premiers éléments de votre projet et commencer à valider la pertinence de votre idée (création, reprise)
- ✕ préciser vos motivations, faire le point sur votre personnalité, votre expérience, vos compétences, vos contraintes au regard des exigences de votre projet
- ✕ confronter le projet à la réalité du marché de l'emploi

PROGRAMME :

PHASE 1 – ENTRETIEN PREALABLE qui permet de :

- ✕ définir et analyser la nature de vos besoins, de vos motivations, de vos attentes, afin de personnaliser l'action,
- ✕ vous informer sur les conditions de déroulement, les méthodes et outils utilisés,
- ✕ confirmer les engagements réciproques (la personne bénéficiaire et le coach-consultant),
- ✕ d'établir un planning prévisionnel.

PHASE PRELIMINAIRE (ou de cadrage) qui consiste à :

- ✕ expliciter et analyser votre expérience,
- ✕ analyser vos motivations et centres d'intérêts pour s'assurer de l'adéquation profil/projet de création /reprise d'entreprise ?
- ✕ fixer les objectifs de résultats du bilan de compétences création/reprise d'entreprise.

PHASE D'INVESTIGATION qui permet de :

- ✕ identifier au travers de son parcours (professionnel et extra-professionnel) les compétences transférables,
- ✕ mesurer sa représentation du métier d'entrepreneur,
- ✕ vérifier l'adéquation entre le projet de création / reprise d'entreprise et la réalité du marché de l'emploi au regard de sa zone de mobilité,
- ✕ recenser les facteurs de mise en oeuvre du projet de création / reprise

PHASE DE CONCLUSION qui a pour objectif de :

- ✕ définir un plan d'action à court, moyen ou long terme,
- ✕ restituer un document de synthèse.

Suivi qui permet, au bout de 6 mois au bénéficiaire, de faire le point s'il le désire, de bénéficier de conseils, soutien, redynamisation.

PEDAGOGIE, METHODOLOGIE :

- ✕ Une pédagogie participative et intégrative.
- ✕ Les analyses sont conduites par le coach-consultant sur la base d'une méthodologie et d'outils validés et certifiés (*profil de préférences cérébrales HBDI,, inventaire de personnalité, mise en relation avec un expert comptable, un partenaire financier, etc...*) et de documents et outils élaborés par **ACCESSION RH**.